



MICROTEL - MULTIMÉDIA



**Confédération Française des Fédérations et Associations de
Microinformatique, Télématique, Réseaux et Multimédia.**

33 Rue Saint Ausone 16000 ANGOULÊME ☎ ☒ 05.45.95.33.71

[Http://www.microtel.fr.eu.org](http://www.microtel.fr.eu.org) microtel.multimedia@wanadoo.fr

Assemblée Générale Ordinaire 22 juin 2002 de 14 h à 16 h 30 à Bourg de Péage (26)

L'Assemblée Générale régulièrement convoquée conformément aux Statuts, s'est réunie sous la Présidence du Président du Conseil d'Administration, le Secrétariat est assuré par le Secrétaire du Conseil d'Administration.

Tous les clubs sont présents ou représentés, soit 2931 voix. Le quorum étant atteint, l'assemblée générale est ouverte à 14 h 00.

1. RAPPORT MORAL 2001.

Après vingt-quatre ans d'existence, les clubs Microtel, Ademir et Amiposte - Télécom, dans un monde où le profit est trop souvent la seule référence, constituent encore quelques espaces de liberté, de bénévolat et de convivialité. Ils permettent à des publics très divers d'approcher les techniques du futur en proposant de partager des compétences, du savoir et de simples moments d'amitiés entre passionnés.

La Confédération Française MICROTEL - MULTIMEDIA c'est d'abord et surtout, sur le terrain des associations dirigées par des bénévoles, avec adhérents motivés.

Elle est constituée de deux Fédérations nationales : ADEMIR et AMIPOSTE - TELECOM, ainsi que huit Fédérations Régionales. En 2001 les effectifs se répartissaient ainsi : 61 clubs actifs et 18 clubs en sommeil.

Les effectifs sont de 2931 adhérents dont : 830 adhérents AMIPOSTE TELECOM, 590 adhérents ADEMIR et 1511 adhérents MICROTEL, la totalité des clubs sont présents ou représentés.

Vingt-quatre ans après la première création et quelques évolutions plus tard, les Clubs et Fédérations constituant MICROTEL - MULTIMÉDIA ont gardé leurs capacités de dynamisme et d'adaptation. C'est leur présence sur le terrain qui les caractérise, à travers le goût de la technique, comme le montre la richesse et la variété des activités des Clubs, et sans oublier l'aspect de cohésion sociale et de partage du savoir qu'ils mettent au service de tous ceux qui en ont besoin.

L'équipe qui anime la Confédération est exclusivement composée de bénévoles.

La Confédération a souscrit un contrat d'assurance pour la Responsabilité Civile de l'ensemble des adhérents. Elle organise les assemblées générales nationales, elle participe à la diffusion d'informations en utilisant notamment Internet comme moyen de communication entre ses différentes composantes. Elle favorise la mutualisation et la répartition de moyens entre les clubs et fédérations et elle soutient la création de nouveaux clubs. Tout ceci avec un budget très limité, issu d'une fraction des cotisations des adhérents des clubs, qui est reversée par les fédérations, qui elles-mêmes, à leur niveau régional ou sectoriel effectuent déjà un premier niveau d'entraide.

Le Conseil d'Administration de la Confédération se réunit peu en raison de la dispersion géographique de ses membres sur l'ensemble du territoire français, mais ceux-ci communiquent entre eux, notamment par

Internet, pour coordonner le fonctionnement général et pour faciliter les actions des différentes fédérations ou clubs qui expriment des besoins.

Une convention existe avec l'Association Nationale du Chèque Vacances, ce qui permet aux associations d'accepter en paiement les chèques vacances moyennant seulement une commission ANCV de 1%. La Confédération assure l'interface avec l'ANCV.

L'annuaire des Clubs est mis à disposition sur Internet avec l'aide de Fédérations Régionales et des membres du Bureau de la Confédération qui contribuent à le tenir à jour. Chaque club est invité à en faire de même pour que cet outil soit conforme à sa destination : son accessibilité permanente.

Les Rencontres Nationales annuelles, support des Assemblées Générales, qui réunissent régulièrement une centaine de personnes pendant un week-end, facilitent les échanges et les partenariats ; et elles permettent de montrer ce qui se fait dans les clubs et d'en discuter au sein d'ateliers.

C'est un moment fort dans la vie de Microtel. Le Conseil d'Administration veille particulièrement à leur organisation avec le soutien des Fédérations et Clubs organisateurs sur le terrain. En 2001 elles se sont tenues à Aucamville dans la banlieue toulousaine, avec une participation moyenne des clubs ; mais dans une ambiance très conviviale. L'assemblée générale Microtel - Multimédia et celle de la Fédération Ademir avaient lieu pendant ces rencontres ; et des clubs Amiposte - Télécom ont participé à ces rencontres.

Cet événement annuel se double traditionnellement de la remise des prix du concours du meilleur club Microtel qui souligne l'intérêt des activités des Clubs à travers différents critères : la technique, la vie associative, la communication avec l'environnement et la gestion notamment.

Cette manière de faire se retrouve dans des occasions similaires avec les fédérations régionales (assemblées générales et manifestations spécifiques, organisées en Aquitaine, Normandie, Charentes - Poitou, Ile de France, Lorraine, Rhône-Alpes et Midi Pyrénées notamment). Il en va de même pour les fédérations nationales affiliées.

Le célèbre Challenge Ademir, par exemple, a été remporté en 2001 à Aucamville par le club de Bourg de Péage, ce qui lui a valu l'honneur d'organiser ce congrès, et la charge de construire le challenge Ademir de l'an 2002.

La communication s'appuie très modestement sur la "lettre aux Clubs" destinée à publier les informations des Clubs et Fédérations à l'intention de tous les adhérents, ainsi que sur l'utilisation d'Internet, avec le site de la Confédération et ceux de plus en plus nombreux des fédérations et clubs.

L'année 2001 a été la quatrième d'un fonctionnement totalement assuré par des bénévoles, ce fonctionnement peut paraître modeste et discret, mais il résulte de l'investissement personnel de quelques bonnes volontés et ne peut s'amplifier que par l'apport de nouvelles bonnes volontés prêtes à y investir une part plus ou moins grande de leur temps personnel.

Bien des efforts sont faits mais beaucoup restent encore à faire, cependant la voie tracée semble la bonne et l'implication des Administrateurs issus des fédérations nationales et régionales est un soutien important dans l'action.

Qu'a apporté chacun d'entre nous, adhérents d'ADEMIR, AMIPOSTE -TELECOM et MICROTEL, à sa Confédération ? Et que pouvons nous encore apporter ? Telles sont toujours les deux questions plus que jamais d'actualité.

Car en réalité la Confédération n'est pas une entité abstraite et idéalement généreuse, mais seulement l'addition de toutes nos bonnes volontés.

Avant de terminer le rapport moral, un hommage particulier doit être rendu à quelques-uns de ces bénévoles qui ont contribué avec efficacité au fonctionnement de la confédération, des fédérations et des clubs.

Par ordre alphabétique :

Christian BILLAT, pour la contribution de l'ADEMIR à l'organisation des Rencontres Nationales.

Yves CARTERON, pour son travail de Secrétariat.

Jacques RIBON, pour l'organisation des Rencontres Nationales à Bourg de Péage.

Jean SAQUET, pour la gestion du serveur national.

Roger SCHOTT, pour la création de nouveaux clubs dans la Fédération Lorraine.

Placide ULLDEMOLINS, pour la participation de la FRAMIF aux Rencontres Nationales.

L'approbation du Rapport Moral est soumise au vote. POUR 2671

ABSTENTIONS 260

CONTRE 0

1ère résolution : L'Assemblée Générale approuve le Rapport Moral 2001.

2. RAPPORT FINANCIER 2001

BILAN	Exercice 2001 (€uros)	Exercice 2001 (Francs)
PASSIF :		
BANQUE EN DEBUT D'EXERCICE	10 208,84 €	66 965,60 F
COMPTE CHÈQUE	2 164,75 €	14 199,83 F
LIVRET	8 044,09 €	52 765,77 F
EXCEDENT DE L'EXERCICE :	7 983,14 €	52 365,97 F
TOTAL :	18 191,98 €	119 331,57 F
ACTIF :		
BANQUE EN FIN D'EXERCICE	18 191,98 €	119 331,57 F
COMPTE CHÈQUE	179,36 €	1 776,53 F
LIVRET	10 382,87 €	68 107,16 F
RESERVE STATUTAIRE	7 629,75 €	50 047,88 F
TOTAL :	18 191,98 €	119 331,57 F

Le Bilan reflète le patrimoine de la Confédération.

	COMPTE D'EXPLOITATION	2001 (€uros)	2001 (Francs)
	DEPENSES		
602	ASSURANCES	684,19 €	4 488,00 F
605	EAU & ASSAINISSEMENT	91,47 €	600,00 F
606	ELECTRICITE	381,12 €	2 500,00 F
607	MATERIEL & LOGICIEL	185,38 €	1 216,01 F
616	FOURNITURES	259,16 €	1 700,00 F
618	POSTE & TELECOMMUNICATIONS	945,03 €	6 198,99 F
625	TRANSPORTS & DEPLACEMENTS	232,66 €	1 526,13 F
628	SUBVENTIONS	3 658,78 €	24 000,00 F
661	FRAIS FINANCIER (Conversion Euro)	0,01 €	0,06 F
	EXCEDENT D'EXPLOITATION :	7 983,14 €	52 365,97 F
	TOTAL	14 420,94 €	94 595,16 F
	RECETTES		
740	SUBVENTIONS	7 852,15 €	51 506,71 F
750	COTISATIONS - ADHESIONS	6 279,61 €	41 191,56 F
760	INTERETS FINANCIERS	289,18 €	1 896,89 F
	TOTAL	14 420,94 €	94 595,16 F

Le Compte d'exploitation reflète le fonctionnement de la confédération. Il est divisé en deux parties distinctes, la plus importante liée au budget géré directement par la confédération, l'autre, marginale, liée aux flux financiers qui ne font que transiter par la confédération qui en assure la circulation pour le compte des fédérations ou club dans le cadre de sa fonction de représentation au niveau du territoire national.

- La gestion 2001 de la confédération s'écarte très nettement du budget prévisionnel établi l'an dernier. En effet la Fédération Nationale Microtel, qui ne regroupait plus que quelques clubs isolés et déléguait l'essentiel des relations avec ces clubs à la Confédération, a décidé sa dissolution en fin d'année 2001, et elle a dévolu à la Confédération le solde de ses actifs, ce qui a représenté une subvention exceptionnelle, et ce qui a permis à la Confédération de constituer la réserve prévue par les Statuts en cas de reconnaissance d'utilité publique.
- La gestion réelle normale de la Confédération respecte toutefois l'esprit général qui était d'orienter les principales dépenses au profit des Fédérations et Clubs.
- Le poste assurance est lié au coût de la couverture de la responsabilité civile de l'ensemble des adhérents des clubs, qu'ils soient usagers ou animateurs. Cette disposition obligatoire pour toute activité associative est obtenue à un coût très modique par adhérent, eu égard à la dimension nationale de la confédération, ce tarif ne pourrait être obtenu par chaque structure de base.
- Des postes représentant des participations au fonctionnement des locaux hébergeant la Confédération sont apparus.
- La mise à niveau du serveur a entraîné une dépense raisonnable, le poste fournitures a été minoré par l'emploi de stock existant.
- Les frais postaux et télécommunications ont été supérieurs à la prévision, car nous bénéficions moins d'aides extérieures. Le poste transport et déplacement a été utilisé avec modération. Les subventions versées ont été inférieures aux prévisions en raison des autres postes de dépenses, mais elles ont été affectées en priorité aux efforts en direction des jeunes et des clubs méritants.
- Il existe une gestion externe de la Confédération, constituée des flux financiers générés par la gestion des Chèques – Vacances, transmis par les Clubs ou Fédérations à la Confédération, qui se charge de leur encaissement auprès de l'ANCV et effectue les versements nécessaires. Cette gestion externe présente naturellement un solde nul.

Le Compte d'exploitation montre clairement que la Confédération a équilibré son fonctionnement normal, et qu'elle a affecté la quasi-totalité des fonds à caractère exceptionnel, reversés par la Fédération Nationale Microtel lors de sa dissolution, à la constitution de la réserve prévue par les Statuts.

L'approbation des comptes, bilan 2001 est soumis au vote.	POUR	2671
	ABSTENTIONS	260
	CONTRE	0

2ème résolution : l'Assemblée Générale approuve le Bilan 2001

3. BAREME DE COTISATIONS DE REFERENCE 2002/2003 ET BUDGET PREVISIONNEL 2002

Le Conseil d'Administration de la Confédération propose le maintien des barèmes de cotisations de référence.

BAREMES

COTISATIONS DE REFERENCE

Les cotisations individuelles ci-dessous, sont celles conseillées par la Confédération Française MICROTEL-MULTIMEDIA pour les adhérents de base des associations qui la compose.

Pour l'exercice 2002/2003 (à partir du 1er septembre 2002) cotisations de référence suivantes :

Cotisation " JEUNE "	(Adhérent jusqu'à 17 ans)	20 €uros
Cotisation " SPECIALE "	(Adhérent à partir de 18 ans, qui pour des raisons fixées par le club local, bénéficie d'une réduction de cotisation)	40 €uros
Cotisation " ADULTE "	(Adhérent à partir de 18 ans)	60 €uros

Elles peuvent être, éventuellement, modulées en fonction de dispositions prises par les associations de base, personnes morales, adhérentes à la Confédération Française MICROTEL-MULTIMEDIA.

REVERSEMENTS OBLIGATOIRES

Pour l'exercice 2002/2003 (commençant le 1er septembre 2002), en application des Statuts et du Règlement Intérieur ; la Confédération doit recevoir de chaque structure, un reversement de cinq pour cent des cotisations de référence des adhérents de base par type d'adhésion :

Cotisation " JEUNE "	(Adhérent jusqu'à 17 ans)	1 €uro
Cotisation " SPECIALE "	(Adhérent à partir de 18 ans, qui pour des raisons fixées par le club local, bénéficie d'une réduction de cotisation)	2 €uros
Cotisation " ADULTE "	(Adhérent à partir de 18 ans)	3 €uros

BUDGET PREVISIONNEL 2002

DEPENSES		
602	ASSURANCES	700 €
605	EAU & ASSAINISSEMENT	100 €
606	ELECTRICITE	400 €
607	MATERIEL & LOGICIEL	100 €
616	FOURNITURES	1 000 €
618	POSTE & TELECOMMUNICATIONS	1 000 €
625	TRANSPORTS & DEPLACEMENTS	300 €
628	SUBVENTIONS	1 400 €
	TOTAL	5 000 €
RECETTES		
750	COTISATIONS - ADHESIONS	4 700 €
760	INTERETS FINANCIERS	300 €
	TOTAL	5 000 €

D'éventuelles subventions pourraient être sollicitées par la production d'un document qui mettrait en évidence l'ensemble des flux gérés à tous les niveaux de la confédération, à travers son propre budget, mais surtout à travers les budgets des fédérations et de tous les clubs.

Seule cette dimension est capable d'entraîner des contributions significatives de la part de collectivités nationales. Pour arriver à ce but il est toujours aussi indispensable de pouvoir procéder à la consolidation des données de chaque structure pour permettre la constitution d'un dossier national de référence susceptible de donner une image de l'importance réelle de l'ensemble formé par toutes les structures et ouvrant la possibilité de rechercher des partenariats et des financements nouveaux.

Ceci passe par quelques moyens simples et peu coûteux à mettre en œuvre par chaque structure à qui il est demandé de fournir deux éléments de base indispensables :

Un compte rendu annuel d'activité (le " rapport moral " habituel) illustré d'exemples.

Un compte rendu financier (le " bilan " et le " compte d'exploitation " annuels) incluant la valorisation des mises à dispositions en locaux, matériels et personnels, pour celles qui en bénéficient.

La Confédération se chargera de la " compilation " des données fournies et de la production du Bilan et du compte d'exploitation " consolidés ".

Le Budget Prévisionnel présenté tient compte des données au moment de la convocation de l'Assemblée Générale, il permettra une aide aux Fédérations et Clubs, une bonne organisation des Assemblées Générales, la gestion des adhésions et la communication.

La part affectée à la gestion est la plus réduite possible pour privilégier la part dédiée aux aides aux Fédérations et Clubs.

Le Conseil d'Administration de la Confédération et en particulier son Bureau, s'efforceront de promouvoir les propositions faites par les fédérations et les clubs ; ainsi que la création de clubs ou la constitution de nouvelles fédérations.

Les représentants de la Fédération Lotharingie sont mandatés pour demander une baisse des cotisations de référence et, ne l'ayant pas obtenue, s'opposent en l'état au budget prévisionnel.

L'approbation des comptes, budget prévisionnel 2002 est soumis au vote.	POUR	2671
	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	260

3ème résolution : l'Assemblée Générale approuve le barème de Cotisations de Références 2002/2003 et le Budget Prévisionnel 2002.

4. ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'Assemblée générale procède à l'élection de la liste des candidats au Conseil d'Administration

Marcel	AMOUROUX	Trésorier de la Fédération Aquitaine Microtel
Christian	BILLAT	Président de la Fédération Nationale ADEMIR
Denis	BURNEL	Président d'Ademir Commercy
Michel	CANAUX	Président de la Fédération Midi Pyrénées
Yves	CARTERON	Président de la Fédération Charentes Poitou
Jean-Jacques	CHABERT	Président de Microtel Angoulême
Alain	CHAUVAUD	Président d'Ademir Microtel Villefagnan
Jean-Pierre	DULUC	Président de la Fédération Aquitaine
Yves	JANIN	Président d'Ademir Vaux en Velin
François	LECLUSE	Président de Microtel Marne la Vallée
Guillaume	PENELON	Président de la FRAMIRALP'
Gérald	RODARO	Président de la Fédération Centre
Catherine	SAINTON	Secrétaire de la Fédération Centre
Jean	SAQUET	Président de la Fédération Normande
Roger	SCHOTT	Président de la Fédération Lotharingie
Placide	ULLDEMOLINS	Président de la FRAMIF

4ème résolution : l'Assemblée Générale approuve à l'unanimité la liste de candidats présentée.

L'Assemblée Générale est suspendue pour permettre au Conseil d'Administration d'élire son Bureau et il en fait part à la reprise des travaux de l'Assemblée Générale.

Jean-Jacques	CHABERT	Président
Christian	BILLAT	Vice-Président
Gérald	RODARO	Vice-Président
Roger	SCHOTT	Vice-Président
Yves	CARTERON	Secrétaire
Catherine	SAINTON	Secrétaire Adjointe
Alain	CHAUVAUD	Trésorier
Marcel	AMOUROUX	Trésorier Adjoint
Jean	SAQUET	Directeur Technique
Michel	CANAUX	Directeur Technique Adjoint
François	LECLUSE	Directeur Technique Adjoint

5. INFORMATIONS DIVERSES

Communication des documents liés à l'A.G.

Afin de répondre à la sollicitation de l'Assemblée Générale, pour pouvoir réfléchir et se prononcer en connaissance de cause sur les résolutions soumises au vote en assemblée générale, les documents seront disponibles sur le serveur au minimum quinze jours avant l'Assemblée Générale, dans l'espace réservé accessible uniquement aux clubs et fédérations.

Fonctionnement

Le Conseil d'Administration renouvelle sa demande que soient adressés à la Confédération les documents administratifs des différentes structures : PV d'A.G. comportant les informations sur la vie des Fédérations et des Clubs, et sur les flux financiers gérés par les Fédérations et les Clubs, pour permettre

la mise en valeur consolidée de l'activité globale de l'ensemble des structures composant la Confédération.

La valorisation des aides en nature (locaux, chauffage, mises à dispositions diverses), ainsi que des heures de bénévoles sont à mettre en évidence dans le volume des flux gérés par les différentes structures.

Plusieurs structures demandent que leur soit communiqué un modèle de remontée analytique ou une trame comptable.

Des éléments d'information seront prochainement disponibles sur le serveur de la confédération.

Des clubs perdent leur agrément de formation pour n'avoir pas communiqué à temps le nombre d'heures de formation dispensées au cours de l'année. En Midi Pyrénées, la perte serait due à des heures de formation dispensées bénévolement donc non facturées. Il convient par ailleurs de prendre garde au chiffre d'affaires généré par cette activité pour ne pas devenir imposable d'où la nécessité de prendre contact avec l'inspecteur des impôts

L'usage d'Internet est à privilégier pour diminuer les coûts postaux, en n'oubliant pas les réponses à donner dans les délais, même par voie télématique, afin de faciliter la tâche des bénévoles qui ont en charge l'organisation du fonctionnement (y compris les *Rencontres Nationales*).

Espaces publics virtuels (EPN)

Communication de Roger SCHOTT, Président de la Fédération Lorraine.

Les informations sont disponibles sur le site du Premier ministre.

(http://accespublics.premier-ministre.gouv.fr/m_txt/circulaireEPN.htm).

Seront déclarés EPN des bureaux de poste, les médiathèques, CIJ, ...

Les clubs informatiques peuvent s'inscrire dans cette perspective avec des conditions minimales :

- Accès internet.
- 5 postes en réseau.
- Formation de base gratuite à l'Internet de 2 heures à toute personne faisant la demande.

Ces EPN bénéficieront d'un label et d'une charte et seront seuls habilités à délivrer le PIM (Passeport Internet Multimédia), document reconnu officiellement.

Avantages pour les clubs :

- Image.
- Notoriété.
- Crédibilité.
- Recrutement (complément de formation au-delà des 2 heures, préparation au PIM).

Yves JANIN fait toutefois remarquer que certains décrets d'application ne sont pas parus à ce jour notamment ceux traitant de la labellisation des sites, des appels d'offre pour la mise en place des centres de ressource, des budgets de fonctionnement et d'investissement.

Il fait part également de la possibilité d'être reconnu comme élément du réseau Cyber-Jeunes au même titre que les CIJ en se manifestant auprès de Jeunesse et Sport. Il peut fournir sur demande une information complémentaire sur les ECM.

(Hors AG, quelques sites traitant du sujet :

<http://www.admi.net/jo/20010824/PRMX0105052C.html>

<http://www.internet.gouv.fr/francais/textesref/cisi100700.htm>

http://www.mairie-strasbourg.fr/cybercentre/cyber/temporaire/espaces_numeriques/programme.htm.)

Clubs “ en sommeil ”

Le Conseil d'Administration va mandater des administrateurs pour effectuer des démarches “ régionales ” vis-à-vis de ces Clubs pour envisager leur réactivation ou acter éventuellement leur disparition.

Le Serveur de la Confédération sera actualisé, par le Directeur Technique et sur indications du Bureau, pour ne laisser figurer que les clubs en fonctionnement, pour ne pas dévaloriser l'image des autres clubs et du serveur lui-même, qui se doit d'être un reflet en “ temps réel ” des Clubs et Fédérations.

Le bureau se fera préciser par un juriste les conditions de réutilisation du nom d'une association disparue sans avoir accompli les démarches pour sa dissolution.

Musée virtuel

Plusieurs clubs possédant d'anciens matériels qui sont maintenant considérés comme de véritables pièces de musée, l'idée de la création d'un “ musée virtuel ” sur Internet a été évoquée.

Ce musée pourrait être installé sur le serveur de la Confédération.

Les clubs sont invités à faire connaître leur position sur ce sujet et à indiquer les richesses dont ils disposent pour envisager cette création.

Un groupe de travail s'est constitué et Jean SAQUET a réalisé une maquette, il se tiendra à disposition des clubs intéressés par ce Musée virtuel.

Lutte contre l'illettrisme.

Un appel d'offre est en cours pour l'utilisation de l'Internet dans la lutte contre l'illettrisme. Des précisions peuvent être apportées par Denis BURNEL ou Roger SCHOTT

Carnets d'adhésion

La question de l'intérêt des carnets d'adhésion est de nouveau posée. Christian BILLAT signale que l'ADEMIR a subi un contrôle fiscal au cours duquel il lui a été demandé de justifier du nombre d'adhérents par présentation des bulletins.

Le CA recherchera la solution la moins onéreuse et la plus pratique respectant la législation.

Mise à jour des logiciels Microsoft. La date limite est fixée au 31 juillet 02. Contacter d'urgence Christian BILLAT.

Pack office “ étudiant ”

Un club souhaite acheter un pack office “ étudiant ”.

Cet achat s'avérerait, à priori, non conforme aux dispositions tarifaires pour une association.

ADSL

La fédération Centre a noué un partenariat avec FRANCE TELECOM et peut obtenir des tarifs préférentiels pour les clubs et adhérents. De plus, il dispose d'un moyen pour contourner la limitation à 5 du nombre de postes pouvant partager un accès lié à Windows. Gérald RODARO se tiendra à disposition des intéressés dimanche au cours des ateliers et peut aussi être contacté par mail.

Déclaration d'utilité publique

La demande de déclaration d'utilité publique sera liée à l'évolution des Statuts et Règlement Intérieur et aux modalités réglementaires en vigueur, la décision d'introduire une demande étant soumise à l'approbation préalable du Conseil d'Administration et si nécessaire à l'Assemblée Générale.